

## **PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS RECUEILLIES**

### **Enquête publique du 29 mars au 28 avril 2016 inclus**

#### **Arrêté Préfectoral du 3 mars 2016**

OBJET : Enquête préalable à la délivrance d'un permis de construire demandé par la société SARL CPV BACH pour la construction d'une centrale Photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'APPRIEU (Isère)

A l'attention de Monsieur BOINET Jean-Baptiste (Directeur Etude et Développement).

Monsieur le Directeur,

A l'issue de l'enquête publique qui s'est tenue du mardi 29 mars au jeudi 28 avril 2016, à la mairie de la commune d'Apprieu :

- 3 visiteurs se sont présentés au cours des cinq permanences,
- 2 observations ont été inscrites sur le registre d'enquête publique,
- 1 courrier, adressé au commissaire enquêteur, est parvenu à la mairie d'Apprieu le 25 avril 2016.

Le projet n'a pas fait d'avis défavorable de la part du public.

### **1- Les observations du public**

#### **▪ Observations de Madame et Monsieur ROCHE**

Ces personnes sont propriétaires d'une maison d'habitation cadastrée AM 87 au 355 rue du Lavoir avec une parcelle en coteau à l'amont cadastrée AM 86 donnant sur le "chemin neuf" et dans le prolongement de cette dernière en amont du chemin neuf d'une parcelle boisée AM 60 desservie en son sommet par un chemin d'exploitation d'une largeur de l'ordre de 3 mètres.

Ces propriétaires présentent deux observations :

- La première concerne les voiries.
- La deuxième concerne les eaux météoriques.

Le détail des remarques et des demandes de précision sont exprimées dans le courrier du 25 avril 2016 joint en pièce jointe dans le présent document.

## ▪ Observations de Monsieur NOBLET JF

"Je soussigné, JF NOBLET, vice président de l'association de protection de la nature le Pic Vert, association agréée pour l'environnement en Isère qui compte près de 700 adhérents déclare :

Nous sommes favorables à l'installation de cette centrale solaire, favorables aux énergies nouvelles mais nous constatons l'extrême indigence de la partie faune et flore de l'étude d'impact.

- Rien n'est écrit sur l'inventaire départemental des zones humides. Est-ce que ce terrain est concerné par cet inventaire? si oui il y aura des mesures complémentaires à prévoir.

- Les chargés d'étude ont passé à peu près 10 heures de terrain au printemps et en été. C'est largement insuffisant et il manque les saisons d'automne et d'hiver dans les inventaires.

- Pour avoir passé 1 quart d'heure en bordure de ce terrain aujourd'hui, j'ai noté 2 nouvelles espèces d'oiseaux (tarier des prés et traquet) deux espèces patrimoniales.

- Nos connaissances du secteur nous permettent de dire que l'on peut ajouter au moins une dizaine d'espèces dans les différents groupes.

- La bibliographie locale n'a pas été étudiée. Le Pic vert a réalisé un état initial complet de la commune lors d'un précédent PLU (carte des corridors précisée, inventaire faune et flore etc...).

- En 2015, la ligue pour la protection des oiseaux de l'Isère a réalisé un inventaire pour la commune financé par le Conseil Général.

- Les banques de données locales (LPO, Pic vert, Gentiana, Nature et Humanisme) n'ont pas été sollicitées.

- Le Réseau Ecologique du Département de l'Isère (REDI) n'a pas été cité et étudié.

Bref, cela n'est pas correct pour valoriser une installation bien conçue et utile pour l'environnement et contre le changement climatique.

Les mesures compensatoires sont correctes pour les enjeux observés mais une étude d'état initial plus sérieuse apporterait probablement d'autres mesures à prendre.

Nous confirmons l'avis de l'autorité environnementale en demandant comment la zone humide va être suivie. Nous suggérons un suivi 2 fois par an sur au moins 10 années.

En ce qui concerne la plantation de haies, nous proposons que ce chantier soit fait par les Jardins de la Solidarité à Moirans qui dispose d'une pépinière d'essences locales.

Avis favorable avec réserve "

## **2- Avis du commissaire enquêteur**

Pour ma part, j'ai été satisfait des contacts établis avec vous et vous en remercie. Le dossier d'enquête et la présentation du projet, m'ont permis d'avoir une bonne perception de l'environnement des installations projetées.

Pièces jointes : Courrier de Madame et Monsieur ROCHE du 25 avril 2016